La crainte de voir une assemblée unique sortir d'une revision de la Constitution faisait reculer tous ceux auxquels ne sourient pas les souvenirs de la Convention.

Comment se fait-il donc que des hommes sages, républicains à la fois sincères et modérés, qui, récemment encore, espéraient qu'appliquée avec bonne foi et bon sens, la Constitution actuelle, malgré ses défauts, pouvait amener l'établissement d'un gouvernement honnête et sérieux, comment se fait-il que ces hommes en arrivent, non pas à s'unir aux radicaux pour demander la revision, mais à en considérer l'*éventualité* comme bienfaisante ?

Un homme pondéré, comme M. de Marcère, ne se résout pas, sans une grave raison, à ouvrir la porte à des changements, qui peuvent être heureux, mais qu'il sait redoutables. L'éminent sénateur, si modeste qu'il soit, ne peut ignorer ce qu'il y a de grave dans une initiative à laquelle son caractère peut rallier bien des adhérents. Quel est le puissant motif qui lui fait encourir une telle responsabilité ?

Les plus robustes confiances commencent à se décourager en présence du désarroi qui s'accentue tous les jours dans les pouvoirs publics. Assemblées, gouvernement, semblent avoir fait un divorce définitif avec le bon sens, et ceux qui espéraient en la bonne foi des partis et la raison des hommes d'Etat pour rétablir l'ordre dans la direction des affaires publiques et l'harmonie entre les citoyens, sont de plus en plus contraints par l'évidence à constater que leurs espérances ressemblaient beaucoup à des chimères.

Le pays sait qu'il y a un gouvernement, parce qu'il se sent gouverné à tort et à travers, mais il lui est impossible de savoir où est le gouvernement. *Une seule chose est certaine, c'est qu'il n'est pas où il doit être.* A *l'Elysée, un candidat à la réélection présidentielle* cherche à se ménager dans le parlement une majorité fidèle; au conseil des ministres, des hommes qui ne peuvent avoir une politique personnelle et sont sans cesse obligés de compter avec les volontés oscillantes des groupes parlementaires; nommés par un chef d'Etat sans autorité, ils sont à la merci d'un caprice de la Chambre.

Et la Chambre elle-même, d'où tient-elle son pouvoir et où prend-elle sa direction ? de qui relèvent les députés ? combien, parmi ceux-ci, n'ont d'autre existence politique que celle dont consentent à les gratifier les comités ou sectes dont ils dépendent ? C'est dans les rivalités ambitieuses de ces comités, dans l'autorité occulte de ces sectes, qu'il faut trop souvent chercher les mobiles des volontés parlementaires.

C'est là une anarchie intolérable, qui fait préférer à M. de Marcère le danger de l'inconnu au danger du présent.

Peut-être serait-il possible encore, avec l'entente et la bonne volonté de tous les hommes raisonnables de conjurer le péril de cette anarchie grandissante, tout en conservant une loi constitutionnelle dont les défauts sont aggravés par la faute des partis. Mais si l'on veut chercher le remède dans une organisation nouvelle du régime politique, il ne faut pas la faire à demi. La hardiesse, en pareille matière, est la meilleure forme de la prudence; si l'on se contente de palliatifs et de modifications de forme, on pourra masquer un moment la plaie, on ne la guérira pas.

La seule source du pouvoir est le suffrage universel ; si la source est viciée, elle ne peut amener, dans la circulation du corps social, que des causes de décomposition.

Le suffrage universel n'est qu'une apparence : trompé par les déclamations des politiciens, gêné dans sa liberté par la candidature officielle, excité quelquefois dans ses passions par les promesses qui flattent l'humaine convoitise, il a plus de droiture d'intention que de lumières intellectuelles, plus d'abandon que de volonté. Il est, par l'individualisme du suffrage, réduit à l'état de poussière, une poussière que soulèvent tour à tour les courants contraires, un vent d'opinion, l'impulsion d'un parti, l'action gouvernementale; en réalité, il est conduit, il ne dirige pas.

Pour faire du suffrage universel une force au lieu d'un hasard, il faut — qu'on pardonne l'expression — le catégoriser. Il faut grouper les intérêts privés et sociaux, donner à chacun d'eux, avec une sorte d'autonomie, sa part d'influence et de responsabilité. Par ce seul moyen, ses représentants représenteront des aspirations et des idées au lieu de ne représenter que l'aveugle confiance de quelques milliers d'hommes, captée par les flatteries d'un seul.

Ainsi organisé, le suffrage universel deviendrait un pouvoir intelligent et fort, dont la délégation créerait au profit des élus une autorité sérieuse, et dont le contrôle permanent éviterait les abus de mandat.

Un Nouveau Prélat

Quelques-uns de nos confrères annonçaient il y a plusieurs semaines, comme un fait accompli, la nomination de M. l'abbé Lanusse, aumônier de l'école de Saint-Cyr, à la dignité de protonotaire apostolique. La nouvelle était alors prématurée. Elle est vrai depuis deux jours.

Voici d'ailleurs la genèse de cette nomination, qui comblera de joie les innombrables amis que l'abbé Lanusse compte, non seulement dans le clergé, mais dans l'armée.

C'est à M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Médard, qu'en revient l'heureuse initiative. L'abbé Jouin intéressa à cette affaire Mgr Bonnefoy, évêque de la Rochelle, qui en parla à Mgr Goux, évêque de Versailles, diocèse où est située l'école militaire dont l'abbé Lanusse est depuis vingt-huit ans l'aumônier aimé et vénéré.

La démarche de Mgr Bonnefoy fut naturellement accueillie avec faveur par Mgr Goux, qui apostilla chaleureusement la supplique rédigée par le comte de Thannberg, et transmise ensuite, par les soins de la nonciature de Paris, à la cour romaine. Huit jours plus tard, Mgr Savelli remettait, à Rome, à la marquise de Savignac, sœur du comte de Thannberg, *le décret par lequel S. S. Léon XIII concédait* à l'aumônier de Saint-Cyr la première des prélatures de second ordre.

Pour louer le nouveau prélat de la manière la plus digne de lui, il semble qu'il suffise de transcrire ses états de service. Les voici dans leur éloquente concision :

Aumônier militaire à l'armée d'Italie, du 1er mai 1859 au 30 juin 1860 : attaché aux différents hôpitaux à l'intérieur, du 2 juin 1860 au 11 juillet 1862; aumônier à l'armée du Mexique et aux hôpitaux établis sur la route de Vera-Cruz, du 12 juillet 1862 au 5 avril 1867 ; aumônier de différents *hôpitaux militaires et aumônier* volontaire et à ses frais pendant la campagne de Mentana, du 6 août 1867 au 30 octobre 1868 ; aumônier à l'hôpital de Saint-Martin, du 31 octobre 1868 au 28 juillet 1870 ; aumônier du 7e corps de l'armée du Rhin, du 29 juillet 1870 au 21 septembre 1870; aumônier de l'armée de la Loire et à l'armée de l'est, du 22 septembre 1870 au 14 mai 1871 ; aumônier à Paris, du 15 mai au 10 août 1871 : enfin, depuis le 10 août 1871, aumônier de Saint-Cyr.

L'abbé Lanusse a célébré en 1896 ses noces d'argent avec le premier bataillon de France Ce fait fut porté à l'ordre du jour, dans les termes suivants, par le général commandant l'école :

Ecole spéciale militaire. Ordre no 45. — Dimanche 2 août, la messe sera dite dans la chapelle de Saint-Cyr à huit heures quarante-cinq du matin. Elle sera célébrée par M. l'abbé Lanusse, dans l'intention religieuse de fêter ses noces d'argent avec l'Ecole de Saint-Cyr. En portant ce fait par la voie de l'ordre à la connaissance de tous, officiers du cadre, professeurs civils, élèves, le général entend adresser un respectueux hommage au vénérable aumônier qui, vaillamment et pieusement, a accompagné à travers le monde les armées françaises en Italie, au Mexique, à Mentana et en France, et qui, depuis vingt-cinq ans, participe à l'éducation de la brillante jeunesse que chaque année la France dirige sur Saint-Cyr.

Gaieté et loyauté, délicatesse et élévation des sentiments, esprit militaire, culte du drapeau, patriotisme ardent, une parole chaude au service d'une intelligence d'artiste, toutes les vertus sacerdotales, autant de moyens d'action que M. l'abbé Lanusse, avec un tact parfait, a su mettre en œuvre pour le bien de chacun et pour le grand renom de l'Ecole.

L'abbé Lanusse a composé, entre autres ouvrages, les *Héros de Camaron*, dont il fit hommage au général Saussier. L'hommage était accompagné de cette lettre :

Général, vous portez une épée. Je porte une croix. C'est ce qui fait que nous nous sommes trouvés sur les mêmes champs de bataille : vous, pour indiquer à nos soldats le chemin de l'honneur; moi, pour les bénir et leur montrer le ciel.

Nous sommes de vieux amis.

La pensée m'est venue de vous offrir ces pages. Il s'en est manqué de si peu que votre nom n'y fût inscrit en lettres d'or, avec celui de tous les braves de Camaron.

Mgr Lanusse est officier de la Légion d'honneur.

Il y a deux ans, la Société nationale d'encouragement au bien lui décerna la couronne civique... à la demande de l'aumônier protestant de Saint-Cyr.

LETTRE DE BRUXELLES

A la Cour. — La légende de la désorganisation de l'enseignement public par le Gouvernement catholique. — Situation plus prospère que jamais de l'enseignement public. — Chiffres éloquents. — A propos du nombre des illettrés. — Un état autonome enclavé dans le territoire belge. — Projet d'annexion de cet Etat : négociations à ce sujet entre l'Allemagne et la Belgique.

(D'un correspondant particulier.)

Bruxelles, 31 décembre. — Pour la première fois depuis un temps immémorial, il n'y aura pas de réception au Palais de Bruxelles le Jour de l'An. Le Roi souffre toujours des suites de l'entorse qu'il se fit pendant les quelques jours qu'il passa, en septembre, aux Canaries Il fut maladroitement soigné par un praticien de là-bas. De là, les difficultés qu'il a aujourd'hui à se guérir.

La réception des « corps constitués » le Jour de l'An est très fatigante pour Sa Majesté, qui doit, pendant des heures et des heures, écouter debout des discours, et échanger ensuite quelques paroles avec tous les personnages qui défilent devant elle.

La Reine est aussi souffrante, dit-on. Elle est atteinte d'un froid, et les médecins lui ont prescrit le repos.

Il faut croire que le Roi compte bien être toutefois remis d'ici à la fin de janvier; car on annonce qu'il partira à cette époque pour la Côte d'Azur, où il a, vous le savez, une villa à Villefranche. La princesse Clémentine l'accompagnera. Il serait même question qu'elle restât plusieurs mois sous le beau ciel de là-bas: les médecins le lui conseilleraient dans l'intérêt de sa santé.

***

Vous savez que le grand cheval de bataille des adversaires du gouvernement a toujours été la question scolaire. Leur effort pour discréditer tous nos ministères catholiques, non seulement dans le pays, mais à l'étranger a toujours porté principalement de ce côté. Que de discours ils ont prononcés, que d'articles ils ont écrits sur l'état lamentable où la politique catholique mettrait l'enseignement public en Belgique ! Grâce aux correspondances envoyées par des « anticléricaux » d'ici à des journaux de l'étranger, la légende de la « destruction de l'enseignement public » en Belgique s'est même plus ou moins implantée hors de notre pays ; et en France notamment, on a souvent vu des polémistes s'en faire une arme contre les catholiques de leur pays.

La vérité est qu'il y a peu de pays où il y ait autant d'écoles publiques, où elles soient si bien installées et où le personnel enseignant ait une aussi bonne situation qu'en Belgique. Voici des chiffres caractéristiques à cet égard :

Sur un nombre total de 4,053,000 enfants de 6 à 14 ans, il y en a actuellement 830,308 qui fréquentent les écoles primaires soumises à l'inspection de l'Etat. *Jamais, sous aucun ministère libéral, la population des écoles primaires soumises à l'inspection n'a atteint un pareil chiffre.*

Rien qu'en deux ans, de 1896 à la fin de 1897, les écoles dont il s'agit ont vu leur population s'accroître de 21,013 enfants.

M. le ministre Schollaert a trouvé moyen d'accroître considérablement, d'utiliser plus judicieusement qu'auparavant les subsides accordés aux communes pour construction d'écoles. Depuis trois ans qu'il dirige le département de l'Instruction publique, il a été construit 214 bâtiments d'école avec 83 logements d'instituteurs et 358 classes primaires pouvant contenir 31939 élèves; il a été construit encore 77 bâtiments d'école gardienne, comprenant 121 classes pour 6900 enfants.

Le crédit budgétaire pour allocation de subsides aux communes qui construisent des locaux scolaires, qui était de 700,000 francs en 1896 et 1897, a été porté par M. Schollaert à 800,000 francs en 1898 et à 900,000 francs pour 1899.

Voilà l'œuvre du destructeur actuel de l'enseignement public ?

Quant à l'état des installations scolaires, il n'y a pas de pays où celles-ci soient aussi spacieuses et confortables ; elles méritent même quelque fois le reproche d'être luxueuses.

Certes, la proportion des illettrés est encore grande en Belgique : 13 0/0. Mais cela tient moins à l'insuffisance de l'organisation scolaire ou de la fréquentation scolaire qu'à la suffisance des programmes qui furent en vogue parmi la pédagogie libre-penseuse et que le gouvernement libéral imposa à nos instituteurs officiels de 1879 à 1883. La réaction contre ces programmes a commencé ; mais il faudra peut-être un certain nombre d'années encore avant que leur esprit ait disparu de notre enseignement officiel.

Un conseiller communal libéral de Bruxelles, M. le docteur Yseux, a, avec une courageuse franchise et beaucoup de finesse, caractérisé ainsi ces programmes :

« Avec de tels programmes, on forme des quarts de savants connaissant aussi bien que moi les détails, de l'oreille interne, mais *qui ne savent pas lire.* »

D'ailleurs, quand on étudie d'un peu près la situation dans les pays voisins, au point de vue du nombre des illettrés, on constate qu'elle n'est pas meilleure qu'en Belgique, même là où existe l'instruction obligatoire.

Une importante revue scolaire française n'écrivait-elle pas, le 25 décembre dernier, sous la signature de son rédacteur en chef, ceci :

« Le nombre des illettrés est encore considérable en France.
» Les statistiques dressées lors du tirage au sort accusent
» une proportion de 15 à 20 pour cent. Cette proportion est
» certainement encore plus grande pour les femmes ; et nous
» sommes douloureusement étonnés de constater que dix-
» sept ans après la promulgation de la loi sur l'obligation
» scolaire, il y ait autant de personnes, dans certaine classe,
» ne sachant ni lire ni écrire, ou le sachant si mal qu'elles ne
» peuvent réellement tirer aucun profit d'une instruction
» aussi rudimentaire. »

Vous voyez que vous avez *de quoi répondre aux « anti-cléricaux »* qui invoqueront encore contre les catholiques français la politique scolaire de vos amis de Belgique !

***

Vous avez tous déjà entendu parler de la singulière commune de Moresnet-Neutre. Elle est singulière justement parce qu'elle est neutre, neutre en ce sens très absolu : enclavée dans la province de Liège, voisine de la frontière allemande, elle n'est ni belge ni allemande. Elle est autonome.

L'autonomie de Moresnet date de l'époque de la chute de Napoléon I. Elle résulte d'une difficulté qui surgit alors au sujet de la délimitation de la frontière sur ce point entre les Pays-Bas, dont faisait alors partie la Belgique, et l'Allemagne.

Moresnet-Neutre a une superficie de 345 hectares, et est habité par 3038 habitants, dans lesquels ont compte 1380 allemands, 918 belges, 308 hollandais et 432 indigènes (autonomes).

Récemment la chancellerie allemande s'est avisé qu'il y avait nécessité de résoudre la question, pendante depuis Napoléon Ier, de la délimitation de la frontière à l'endroit où se trouve Moresnet-Neutre. Mais les habitants de cette localité manifestent beaucoup de répugnance à devenir allemands, et puisqu'il faut choisir préfèrent être belges.

L'Allemagne est disposée à reconnaître l'annexion de Moresnet à la Belgique ; mais demande en retour la cession de 10,000 hectares de la magnifique forêt d'Hertogenwald qui s'étend, sur le territoire belge, à côté de la frontière prussienne. Au cas où le gouvernement belge n'aimerait pas cette combinaison, l'Allemagne déclare qu'elle se contenterait d'obtenir en échange du territoire de Moresnet, celui de la commune de Membach, qui touche aussi à la frontière prussienne, Membach est une localité de 700 habitants.

Moresnet a eu une grande importance industrielle, parce que c'était là que se trouvaient les mines de Zinc de la fameuse société de la Grande Montagne. Ces mines sont aujourd'hui à peu près épuisées, et la Grande Montagne exploite surtout des gisements à l'étranger, notamment en Espagne. Moresnet a donc perdu beaucoup de sa « valeur commerciale ».

Le Gouvernement belge n'a donc pris aucune décision au sujet de la réponse à faire à l'Allemagne.

Les Tapeurs

Il existe à Paris une Société secrète, une association dont on entend, parfois, parler vaguement, mais dont personne, jusqu'ici, n'a pu dire au juste ni où avaient lieu les réunions, ni quels en étaient les chefs, ni comment se recrutaient les adhérents.

C'est la Société des Tapeurs.

Un matin, chez vous, on annonce un monsieur. Vous ne le connaissez pas. Vous ignorez son nom. Vous faites entrer. Correct, aimable, de manières courtoises, un individu est introduit qui, en fort bons termes, s'excuse de la liberté grande. Il vous parle de vos livres, si vous êtes écrivain ; vous complimente de vos succès ; vous cite vos amis, vos relations, et, après vous avoir couvert de fleurs et de louanges dithyrambiques, auxquelles personne ne reste jamais indifférent — ou si rarement — finit par vous demander cinq, ou dix, ou vingt, ou quarante franss, selon votre situation de fortune.

C'est un membre de la Société.

On *marche.* Comment ne marcherait-on pas ? Il est question de maladie, d'ennuis, de déboires, de situation perdue... Que sait-on ?...

Cinq minutes après, au coin de la rue, le monsieur partage la somme avec l'indication, celui qui lui a fourni le tuyau.

Tout ce qui a un nom à Paris, tout ce qui y est connu, se trouve catalogué sur des fiches. Le côté faible du caractère, les préférences, les goûts, les inimitiés, les malheurs intimes y sont soigneusement et minutieusement indiqués.

Authentique !

Mais le plus curieux, c'est la sorte de liste, ou, *pour mieux dire, d'échelle des gens réputés* pour *marcher* facilement. D'abord, les médecins. Ensuite, les comédiens, les peintres, les chanteurs, les littérateurs. Tout en bas de la liste, les gens du monde. Ils ne donnent pas dans le panneau, les gens du monde.

Et cet autre détail encore : lorsqu'un membre de la Société accuse un faux chiffre, si la chose est découverte, il est immédiatement *disqualifié.* Il a forfait à l'honneur !

UNE FAMILLE BELGE A PARIS

C'est à la *personne habitant Paris qui aura la plus nombreuse famille et l'aura le mieux élevée* qu'est destiné le legs Reverdy (3,000 francs): le Conseil municipal vient de l'attribuer aux époux Vandenbruck qui n'ont pas moins de quatorze enfants vivant encore chez eux et avec eux.

Au fond du treizième arrondissement, dans le quartier de la Gare, habite la famille exemplaire. C'est là qu'un confrère de l'*Eclair* est allé les voir :

« Après une porte qui s'ouvre dans la palissade, nous voici dans une courette propre et soigneusement dallée; à droite, une petite construction de deux étages, en face, une échoppe de bois avec cette inscription : « Atelier. » *Nous y entrons* : au milieu de l'attirail ordinaire du cordonnier, grand, maigre un peu, les cheveux grisonnants, la moustache effilée, M. Vandenbruck nous accueille avec un bon sourire de contentement pendant que l'un de ses fils qui travaille avec lui se lève pour nous céder son tabouret aux bandelettes de cuir entrecroisées.

« Venez, nous dit le père, nousserons mieux pour causer »; et il nous conduit dans la construction qui lui sert de logement : en bas deux pièces et une cuisine, en haut les chambres à coucher. « Nous voilà chez nous », nous dit-il, en nous présentant à sa femme, une robuste mère de famille, jeune encore, qu'on *s'étonne d'entendre parler de ses seize* enfants : « Oui, monsieur, seize enfants en vingt et un ans de mariage... malheureusement, deux sont morts du croup, mais les autres sont vivants et bien vivants... quel dommage qu'ils ne soient pas là. »

Mais c'est l'heure de l'école ou de l'atelier et sur les quatorze enfants — sept filles et sept garçons — il y en a cinq qui travaillent, les autres sont à l'école ou à l'asile. Au mur sont des diplômes et des photographies : Ce sont leurs certificats d'études, nous dit le père, c'est qu'ils ont bien travaillé et qu'ils travaillent bien encore.

Tout fier, il décroche une photographie qu'il nous montre : toute la famille est là; on dirait un pensionnat et les têtes enfantines s'alignent régulièrement espacées : « Mais la mère *s'y* connaît mieux que moi là-dedans, nous dit M. Vandenbruck en riant, moi je m'y perds... »

Et sa femme passe en revue chacune des petites têtes : « deux ans, trois ans, cinq ans, six ans et demie. . » il y en a ainsi quatorze qui s'echelonnent jusqu'à vingt ans. » Par rang d'âge, c'est plus commode, nous dit-elle, autrement les prénoms on confond. C'est à ce point que pour les derniers, quand il en naît, il fallait chercher sur le calendrier pour leur trouver un nom. D'ailleurs il faut dire que parrains et marraines, tout cela c'est entre nous : à tour de rôle, les plus grands ont eu les plus petits pour filleuls...

Et la mère nous montre la table familiale, énorme, mais depuis longtemps trop petite : « Au *moment du dîner, nous dit-elle, il s'en met un peu* partout, dans ce coin, sur cette machine à coudre. » Puis, dans la cuisine, c'est la marmite à la soupe — une immense bassine de fer blanc. « Dame, pour tremper seize soupes », nous dit le père en riant.

M. Vandenbruck nous raconte rapidement sa *vie et ses épreuves et son énergie prédominante*: Né en Belgique, ses parents l'emmenèrent à Paris, à l'âge de deux ans, et il y reste toujours, à peu près dans le même quartier.

« J'étais dans un logement qui me coûtait 350 francs par ans et où la table était sur la commode, tant on était à l'étroit... Voyant ça je me suis arrangé avec le propriétaire d'un terrain vague à qui je paye les intérêts de son terrain, j'ai bâti moi-même mon atelier, peu à peu j'ai construit ou fait construire le logement que vous voyez, et au moins nous voilà à peu près chez nous... Avec les 3,000 francs de legs je vais pouvoir m'acquitter envers mon propriétaire et être tout à fait chez moi, puis je vais déplacer et reconstruire mon atelier. Ah ! ce sera le bonheur et le bien-être... »

Dans sa joie, M. Vandenbruck s'arrête un instant : « Enfin, nous voilà hors d'affaire, reprend-il, mais il y a eu des moments durs, allez. Une fois, notre pauvre petite fille venait de mourir, et, à la maison, il n'y avait pas un sou pour la faire enterrer convenablement. Voyant cela, le matin, je prends tout ce que j'avais de marchandises à vendre et je vais au marché de Neuilly.

Dans toute ma journée, monsieur, j'ai vendu un sou de lacets !... J'étais désespéré, ma pauvre petite... Enfin, le soir, à force de battre Paris, j'ai fini par placer cent francs de marchandises chez un cordonnier de la rue Montorgueil...

Mais M. Vandenbruck chasse le souvenir de ces *tristresses du passé* ; « Ce qui m'a sauvé, dit-il, c'est que je n'ai jamais voulu faire un sou de dettes : c'est tellement ennuyeux quand on vient de gagner de l'agent d'être obligé de le donner tout de suite à des gens à qui on doit et crient après vous. Au moins, chez nous, quand on gagnait vingt sous, c'était à nous et on en faisait ce qu'on voulait. »

CHOSES ET AUTRES

Cheminot lit dans son journal que le gouvernement des Etats-Unis a autorisé les entrepreneurs à construire des maisons de quarante mètres de haut.

— Depuis leurs derniers succès, observe-t-il, ces Américains n'ont que des idées de grandeur !

***

Le petit Georges passe avec sa mère devant les baraques du boulevard.

Silencieux depuis un instant, il demande tout à coup :

— Maman, les joujoux qui ne sont pas vendus, après le jour de l'an... qui est-ce qui les casse ?

Chronique Locale

ROUBAIX

Pharmacie municipale et verrerie ouvrière. — A propos des 12,000 francs de la Verrerie ouvrière d'Albi, le *Temps* rappelle le précédent de la pharmacie municipale de Roubaix que le gouvernement et la Chambre ont refusé d'approuver. Ce journal ajoute que l'organe du gouvernement, à cette époque, était précisément M. Charles Dupuy, alors comme aujourd'hui président du conseil. Voici les paroles qu'il prononçait dans la séance du 20 novembre 1894 :

« L'exemple qui nous occupe a été choisi d'une manière très heureuse et très habile, parce qu'on peut faire entrer dans son appréciation ce que j'appellerai un coefficient de sentiment. Eh bien, il ne faut pas être dupe de ces choses. Qu'il faille, sur le terrain de la bienfaisance et de l'assistance, faire le possible, faire le nécessaire, je suis le premier à le proclamer; mais j'ajoute aussitôt que nous avons à ce sujet des lois votées par le Parlement.

» ..... Non, ce n'est pas ici une question de sentiment, c'est une question de principe, de doctrine. Il s'agit d'un engrenage dans lequel vous voulez que nous mettions la main.

» En un mot, on nous demande de faire le premier pas dans la voie collectiviste.

» ...Ne franchissons point ce premier pas, il coûterait trop cher, car une fois qu'il serait fait, tout y passerait, les habitudes, les institutions, les mœurs, la société même, cette société qui est fondée sur deux assises, immortelles, selon moi : la liberté individuelle et la propriété individuelle. (Vifs applaudissements.)

» Oui ! c'est l'engrenage, car après la pharmacie nous aurons la boulangerie municipale, la boucherie municipale, la cordonnerie municipale, l'épicerie municipale.

» A droite : La chapellerie municipale. (On rit.)

» M. le président du conseil : En un mot, comme je le disais tout à l'heure, *l'industrialisme municipal.* »

Ce langage fut approuvé par un ordre du jour de confiance voté à la majorité de 325 voix contre 168.

Le XXe siècle. — Nous sommes entrés, non point dans la dernière année du XIXe siècle, comme on le dit, trompé par la fascination des chiffres, mais dans l'avant-dernière.

Le jour de l'an 1 du XXe siècle, sera le 1er janvier 1901, ce jour marquera le commencement de la première année du nouveau siècle, comme le 1er janvier de l'année 1900, sera le premier jour de la dernière année qui s'écoule.

Le premier siècle de l'ère chrétienne ne s'est terminé qu'à l'expiration des cent ans révolus, c'est-à-dire le dernier jour de l'an 100; il n'en peut être autrement du XIXe siècle qui finira de même le 31 décembre 1900 à minuit, et non point le 31 décembre 1899.

Les réceptions du nouvel An. — Il n'y a eu, samedi, aucune réception officielle à la mairie, à l'occasion du nouvel An.

Une médaille d'honneur vient d'être accordée par M. le ministre des finances à M. Rémy Mangin, brigadier des douanes à Roubaix.

Mort de M. le docteur Leplat. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. le docteur Leplat, mort à Lille, à l'âge de 30 ans, après une courte maladie.

M. Leplat était Roubaisien et bien qu'exerçant à Lille la profession de dentiste, il venait trois fois par semaine, à Roubaix y donner des consultations.

Ses funérailles auront lieu, mercredi, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, à Roubaix.

Nous prions la famille du défunt d'agréer nos sincères compliments de condoléances.

Le cabinet médical du docteur Prouvost, est transféré, 18, rue de Lille.

Œuvre de la Bouchée de Pain et du Prêt du Couchage. — On nous adresse la communication suivante :

« Nouvel An !........ Avec les vacances, arrivent les jours de fêtes et de joies, les cadeaux et les étrennes abondent........

» Hélas ! pas pour tous, il y a des déshérités, ne les oublions pas dans notre bonheur, tout en nous en rendant plus dignes, cela le rendra plus complet.

» *La souscription à l'œuvre de la « Bouchée de Pain et* du Prêt du Couchage » donne à tous la facilité de faire des heureux; accompagner chaque étrenne de quelques reçus de l'œuvre est un des meilleurs moyens d'apporter quelques consolations là où l'on souffre et pleure.

« Dons reçus : Quête faite dans une réunion de famille après un monologue dit par une jeune fille : 10 francs.

» Voilà un bon moyen, Mesdemoiselles, de rendre vos petits talents profitables aux malheureux ; imitez toutes, cet exemple et bien des larmes seront séchées.

» D'un anonyme : 300 kilog. brisures de haricots.

» De MM. Jonville frères : 1590 kilog. de charbons.

» De M. Victor Cuignet : 300 kilog. pommes de terre, premier choix.

» Anonymes : Divers lots de vêtements et chaussures.

A tous merci ! »

M. Polack dentiste, rue d'Inkermann 56. prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er janvier il sera visible en son cabinet tous les mardis et vendredis, de 2 heures à 5 heures, pour les extractions sans douleur et la pose des dents perfectionnées dont il est spécialiste connu. Tous ses travaux sont garantis. 45105—42015

Guérison merveilleuse. — Le petit-fils de Mme Fauconier, rue de Lannoy, carrière Decarnin, no 1, à Fives-Lille, malade depuis un an et soigné de tous côtés sans résultat, était devenu tout à fait aveugle depuis trois mois et souffrait beaucoup des yeux. Il vient de guérir grâce aux remèdes végétaux du savant oculiste américain, 73, rue Jacquemars-Giélée, à Lille. 45764-I

Acétylène

La plus belle et la plus économique des lumières. Sécurité absolue, fonctionnement parfait et illimité par les appareils Trouvé. Maertens. 234, boulevard Gambetta, Tourcoing. 44560—45768

Les autorisations de bâtir. — Sont autorisés à construire : MM. P. Dhalluin, six maisons, rue Hilarion-Frémaux ; P. Denonne, une maison, rue Lavoisier; C. Dujardin, une maison, rue Jean de Goujon; Platt frères, construction d'un atelier, rue de Tunis; Boulange et Cie

FEUILLETON DU 3 JANVIER 1899. — No 7

FEU ROBERT-BEY

PAR ARMAND LAPOINTE

VI

Mon désir est de rentrer en France... dans dix ans, dans vingt ans peut-être... si vous avez foi en ma loyauté, vous y rentrerez avec moi, à mon bras, et, si je le puis, mon premier soin sera de faire sanctionner notre union par la loi. Dites, Constance, me croyez-vous un honnête homme, et voulez-vous être mon amie, ma campagne, ma vraie *femme* ? » — Tous deux, croyions sincèrement à la mort de madame...

Pour toute réponse, je mis ma main dans celle de Charles Robert, et nous nous jurâmes devant Dieu de rester unis à jamais. Cette promesse s'est fidèlement accomplie, et depuis ce moment, ni en Tunisie, ni en France, je n'ai démérité aux yeux des honnêtes gens qui connaissaient ma vraie condition.

— Je l'atteste et m'en porte le garant, dit M. Bresson, et ce qui le prouve bien mieux que toutes les paroles et toutes les affirmations, c'est que j'offre l'hospitalité dans ma maison à celle que je considère comme la vraie veuve de Robert-Bey et à ses enfants. Que madame dise, ajouta-t-il en s'adressant à Cécile Chamblay, si jamais pareille chose lui a été offerte.

Frédéric Robert, qui, jusque-là, était resté farouche et silencieux, se leva et dit :

— C'est que ma mère, monsieur, n'en a jamais eu besoin.

— Il se peut, répliqua M. Bresson ; mais vous ne pourriez en dire autant de l'héritage de Robert-Bey, car la rapidité de vos revendications tendrait à démontrer que vous guettiez cet héritage depuis longtemps.

Il voulait avoir le dernier mot, le brave notaire.

Me Petit apaisa son client qui grommelait sourdement et prenait une attitude de violence.

Paul serra dans les siennes les mains de Bresson, le remercia de son offre généreuse, mais la refusa tout net.

— C'est chez moi, dit-il, dans mon appartement de Paris, que ma mère et ma sœur trouveront un asile ; et, moi vivant, elles ne manqueront de rien. Partons ! ne restons pas un instant de plus dans une maison où nous ne sommes aujourd'hui que des étrangers.

— Et d'où je ne veux emporter que les vêtements qui me couvrent, déclara Constance.

Et alors, dans un mouvement plein de noblesse et de désintéressement, elle ôta ses boutons d'oreilles — de superbes diamants — ses bagues, ses bijoux, et les jeta aux pieds de Cécile.

— Ah ! s'écria Paul en embrassant sa mère, je suis fière d'être ton fils.

Cette parole payait Constance de tous ses sacrifices.

Le juge d'instruction, que cette probité sévère *avait singulièrement ému,* — lui qui, par les devoirs de sa charge, ne devait connaître ni les émotions, ni les enthousiasmes, ramassa les bijoux et, les présentant à Constance, lui dit :

— J'admire la dignité et la noblesse de votre *conduite, madame* ; mais, je vous en prie, ne poussez pas le désintéressement et la probité plus loin qu'il ne convient. Reprenez ces objets ; ils sont à vous. Ils sont à vous aussi, et nul ici, je suppose, n'aura la pensée de les retenir, tous les effets à votre usage, à celui de vos enfants, et les meubles qui garnissent l'appartement que vous *occupez.*

Constance refusa de reprendre les bijoux — ces chers souvenirs de celui qui n'était plus. Le juge d'instruction les glissa dans la main de Charlotte.

— Oh ! dit la malheureuse mère, j'accepte pour moi le dénûment, la pauvreté même. Mais pour ceux-ci, mes enfants, les enfants de Robert-Bey à mon tour, je revendique les droits qu'ils ont à la succession de leur père. Robert-Bey a fait un testament; il est là, dans ce meuble, ajouta-t-elle en montrant un merveilleux bahut renaissance qui ornait le salon. Qu'on l'ouvre, en voici la clef.

Elle présenta la clef au juge d'instruction, qui la passa à l'avoué en lui disant :

— Ouvrez vous-même, maître Petit !

L'existence d'un testament fait par Robert-Bey était une chose tout à fait imprévue et qui rembrunit singulièrement la figure de Cécile Chamblay et celle de son fils.

Mais leur inquiétude disparut lorsque Me Petit, prenant la clef, dit au magistrat:

— Est-ce bien utile d'ouvrir ce meuble, monsieur le juge d'instruction ? Vous savez mieux que moi que l'article 762 du Code civil dispose que les enfants d'union illégale, même reconnus, ne sont admis à hériter de leur père, si ce n'est, dans certains cas, pour recevoir des aliments.

— Je sais cela, maître Petit, répliqua le juge d'instruction ; mais qui vous dit que le testament dont l'existence vient d'être révélée a été fait en faveur des enfants du second mariage ? Robert-Bey, profitant de l'article 913 du même Code, a pu, ne laissant qu'un enfant légitime, faire des libéralités à un tiers jusqu'à concurrence de la moitié de ses biens. Ouvrez donc

Les clients de Me Petit firent la grimace.

La moitié des biens de Robert-Bey ! Diable ! c'était *quelque chose,* cela !

L'avoué ouvrit, et derrière lui se précipitèrent vers le meuble la veuve et le fils.

Une nouvelle surprise se préparait pour les assistants.

Le tiroir désigné par Constance était vide, — il n'y avait là aucun testament !

— Ah ! s'écria Cécile Chamblay dans un soupir de joie.

— L'absence du testament vous rassure, n'est-ce pas madame ? dit le notaire en tirant un papier de sa poche. Eh bien, votre joie a été trop prompte à se manifester, car le testament existe, et le voici.

Cécile Chamblay eut un regard chargé de haine pour ce notaire qui jouait avec ses émotions.

Elle n'en était pas au bout cependant.

— Oui, reprit M. Bresson, voici le testament de Robert-Bey. Il était venu à Paris le jour de l'assassinat pour me soumettre ses dispositions dernières et me consulter sur leur validité. Malheureusement, il est mort trop tôt... avant d'avoir eu le temps de les *modifier de la façon que lui indiquais,* — car ce testament n'a plus, à cause de l'existence du fils légal, aucune valeur.

— Article 1043 du Code civil, fit Me Petit.

« La disposition testamentaire sera caduque lorsque l'héritier institué ou le légataire se trouvera incapable de la recueillir. » — Ce qui est le cas des enfants du mariage illégal.

Il triomphait, l'avoué !

La cause était entendue, comme on dit au Palais. M. Bresson s'adressa à Cécile Chamblay ;

— Vous êtes chez vous, madame, lui dit-il avec un accent de regret, et il ne nous reste plus qu'à nous retirer.

Et se tournant vers Constance avec les marques d'une déférence respectueuse il lui offrit son bras.

Ils sortirent tous les deux, escortés de Paul et de Charlotte, salués du magistrat et accompagnés de celui-ci jusqu'à la porte.

Lorsque le juge d'instruction se retourna, il vit que Cécile Chamblay et son fils étaient rayonnants.

Lui aussi eut un sourire, mais, à coup sûr, pour une cause bien différente.

— Maître Petit, dit-il à l'avoué, — et vous aussi monsieur, ajouta-t-il en s'adressant à Frédéric Robert, veuillez me laisser seul un instant avec madame.

L'avoué sortit ; mais le fils ne bougea pas. Il semblait n'avoir pas compris.

— Ne m'avez-vous pas entendu, monsieur fit le magistrat.

Sur un un signe de sa mère, Frédéric suivit l'avoué.

— Madame, dit le magistrat quand il se trouva seul avec Cécile, vous comprenez sans doute les devoirs qui s'imposent à la veuve et à l'héritier de Robert-Bey, de venger l'homme dont ils portent le le nom en facilitant à la justice la découverte des des auteurs du crime !

— J'y aiderai de tout mon pouvoir, monsieur; et la veuve de Robert-Bey oubliera tous les griefs que la femme pouvait avoir contre Charles Robert. La mort efface tout ! Depuis longtemps au surplus, mon cœur n'avait ni fiel ni haine contre celui qui fut mon mari.

— Je suis heureux de vous entendre parler ainsi, madame. Vous et votre fils, vous habitez ensemble ?

— Oui, monsieur.

— A Paris ?

— A Paris !

— Rue... ?

— Rue des Feuillantines, no***.

— Depuis combien de temps?